**Compte-Rendu de réunion**

**Rencontre entre la direction du labo et les doctorant.es du LISST**

**18-02-2021**

Présent.es : Rita Aazan, Chloé Barbier, Ninon Barreau, Justine Biancotto, Geneviève Bretagne, Paul Coeurquetin, Habib Diallo, Magali Dufau, Azhar El Baoui, Charlotte Esteban, Emilie Fernandez, Mohamed Gafsi, Jean-Baptiste Gayral, Cécile Guibert, Alexandra Guison, Sarah Kerboas, Lora Labarère, Théo Lebouc, Hélène Morel, Pénélope Laporte, Caroline Laurent, Paul Lhoste, Charlie Lorius, Elise Marcia, Valentina Novaglio, Constance Planeix, Michaël Pouzenc, Orlane Rouquier, Hanan Sfalti, François Sicot, Corinne Siino, Olga Slobodova, Charbel Youssef.

*Excusées : Anne-Sophie Giraud, Chloé Le Brun.*

 Depuis 2019, une rencontre avec la direction du LISST est proposée aux doctorant.es à chaque début d’année civile. La réunion 2019 a notamment permis de mettre au point la journée d’accueil des nouveaux entrants au LISST qui se tient depuis lors chaque mois d’octobre. La réunion 2020 a notamment permis de discuter de l’offre de formation proposée à l’ED TESC. Plus largement, ces réunions permettent d’apporter un ensemble de précisions utiles à toutes et tous (voir en pièces jointes les comptes rendus 2019 et 2020).

4 points proposés pour la réunion d'aujourd'hui :

- retour d'expérience sur les terrains de thèse qui prennent du retard, étant donnée la situation sanitaire,

- projets de "laboratoires juniors" au sein du Labex SMS,

- dispositif AMID-AMNAD de l'UT2J (aide à la mobilité),

- appel à projets interne au LISST 2021.

**1. Retour d'expérience sur les terrains de thèse qui prennent du retard, étant donnée la situation sanitaire**

**1.1. Le problème des mobilités**

Beaucoup de questionnements quant à la poursuite de la thèse quand on n'a pas terminé ses terrains (surtout lorsqu'ils sont à l'étranger, en particulier des pays qui ont pris des mesures de protection sanitaire très contraignantes et coûteuses).

Quid des institutions/tutelles sur les consignes données pour les mobilités des doctorant.es? Il n'y a eu apparemment aucune consigne spécifique ni de la part des tutelles, ni de la part du Ministère. Les informations dont dispose la direction du labo sont les suivantes :

* CNRS, message du 16.02 aux directeurs d’unités : les missions hors France métropolitaine sont désormais interdites (sauf motif impérieux).
* UT2J : voir le site du Ministère des affaires étrangères (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>) puis solliciter le fonctionnaire sécurité défense (FSD) sur des situations précises, via Delphine Burnier-Granjoux.

Pas de réelle prise en compte de la situation spécifique des doctorant.es non financé.es (contrairement aux CDU qui ont été rallongés). Il a été rappelé que si la situation sanitaire a retardé de manière directe et concrète l'avancée de la thèse (problème d'accès aux terrains en France et encore plus à l'étranger), elle a aussi accentué des problématiques déjà existantes et plus générales que connaissent les doctorant.es en particulier les non financé.es (accès à un emploi alimentaire).

**1.2. Isolement des doctorant.es**

* Difficultés à identifier les personnes relais pour avoir accès aux bureaux et services du laboratoire.
* Difficulté à se sentir concerné.es et à décrypter les nouvelles reçues par mails.
* Difficulté à créer du lien entre doctorant.es et au sein du laboratoire.
* Témoignage des représentant.es quant à la difficulté de mobiliser les doctorant.es (autocensure, surcharge de travail, problématique à se sentir identifié.es, manque d'implication dans la vie de l'équipe/labo, le résultat reste le même = peu de réponses).

Ces diverses difficultés ne concernent pas tous les doctorant.es de la même manière et sont inégalement réparties selon les équipes. Certains doctorants font aussi valoir leurs contraintes horaires et leur choix de rester en retrait s'ils le désirent. Le statut, financé ou non, des doctorants pèse lourd dans la capacité des doctorants à trouver du temps et des ressources pour pallier cet isolement.

Ce constat d'isolement a déjà été fait depuis de nombreuses années mais il a été réellement exacerbé par la situation sanitaire. Bien que le laboratoire ou l'équipe ne puissent répondre à toutes ces difficultés (covid et/ou précarité) il a été rappelé à plusieurs reprises que l'écoute, la prise en considération et le soutien du laboratoire et des collègues titulaires peut cependant aider à rompre cette sensation d'isolement.

Le spectre de l'abandon de thèse pèse encore plus que d'habitude sur les doctorant.es plus précaires, surtout face à une situation qui pousse à remettre encore plus en question des sacrifices personnels et financiers toujours plus importants. Le Covid et le futur que l'on nous propose dans la recherche ( --> LPPR) fragilisent encore plus le parcours doctoral. L'observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques (Belgique) montre que le soutien affiché de l'institution aux doctorants peut être un critère empêchant l'abandon (synthèse du rapport : <http://www.observatoire.frs-fnrs.be/_media/interruptiondoctoratsynthesefr.pdf>).

De la même manière, il est apparu pertinent que ces problématiques devaient être gérées à toutes les échelles (direction de thèse, équipe, labo, école doctorale).

**1.3. Pistes de solutions**

* Les élu.es doctorant.es ont mis en place un Discord, une plateforme permettant d'échanger : <https://discord.com/channels/809739751002603530/809740511798886480>
* Cafés du Cers tous les mardis à 14h
* Nécessité de bien connaître les difficultés de chacun.e pour y répondre au mieux. Etant donnée la grande disparité des situations, des difficultés et des capacités d'intégration dans le laboratoire de chaque doctorant.e, il apparaît important de faire un recensement exhaustif des freins et des moyens dont ils/elles disposent pour terminer leur thèse dans de bonnes conditions. François Sicot se charge de faire une trame de questionnaire qu'il communiquera à Michaël Pouzenc et aux élu.es doctorant.es. Il a été souligné l'importance de faire passer le questionnaire mais aussi de veiller à ce qu'il soit rempli et renvoyé, quitte à doubler l’envoi du questionnaire d’un appel téléphonique. La trame comporterait au minimum les thèmes suivants : difficultés d'accès au terrain, isolement, lieux et conditions matérielles de travail, information sur l’éventualité d'obtenir une aide financière du laboratoire, suite à la baisse des dépenses de déplacements liée au covid.

Corine Siino fait remarquer qu'il y a des discussions en ce moment à l'Ecole doctorale sur la précarité en temps de covid et rappelle qu'il y a des élections pour les représentant.es des doctorant.es auprès de cette institution les 29, 30, 31 mars. La liste se constitue en ce moment, cf mail du 17/02 "message de la part des élu(e)s représentant les doctorant(e)s - réunion ZOOM") :

*Les élu.e.s TESC vous invite à une réunion Zoom planifiée.*

*Sujet : Rencontre élu.e.s et doctorant.e.s TESC*

*Heure : 5 mars 2021 10:00 AM ! Paris*

*Participer à la réunion Zoom*

[*https://univ-tlse2.zoom.us/j/92477761150?pwd=NWZwN3ZYNVlKbElNL1lzUE8rVzdqdz09*](https://univ-tlse2.zoom.us/j/92477761150?pwd=NWZwN3ZYNVlKbElNL1lzUE8rVzdqdz09)

*ID de réunion : 924 7776 1150*

*Code secret : 806553*

**1.bis Les formations**

La situation sanitaire appelle également des remarques sur la formation des doctorant.es (exemple : besoin de se former sur l’ethnographie par internet), appelant de nouveaux retours sur l’offre de formation proposée par l’ED TESC. Une piste de réflexion avait été présentée en réunion 2020, elle resterait à travailler.

Surtout, l’obligation faite par l’ED TESC de 100h de formation doctorale suscite toujours beaucoup de questions. Malgré les réunions, la liste des activités qui peuvent être prises en compte (enseignement, activité professionnelle, terrain à l'étranger, etc) reste méconnue. Une réunion récente de l’ED TESC avec les doctorant.es de 2ème année a fourni des précisions. Par exemple l'organisation de séminaires ou de journées d’étude peut être comptabilisée dans les 100 heures de formation, ou encore le fait d’être chargé.e d’enseignement (la fiche SAGHE suffit pour valider des heures de formation auprès de l'ED). Le document apportant ces précisions, ci-joint, est aussi téléchargeable sur le site de l'ED Tesc, à la rubrique validation des formations : <https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/formations/validation-des-formations>.

Est relevé également un problème de concordance entre les quatre principales catégories de formation et les intitulés de catégories dans les relevés de formation fournis aux doctorant.es.

Demande d'un assouplissement, pour la période covid, des règles concernant les formations : plus de souplesse dans la validation des journées d'étude et colloque en visio, levée des typologies/ratios de formations dans les quatre catégories.

Il a été souligné que certaines formations, bien qu'ouvertes aux doctorant.es de toutes les disciplines, semblent correspondre plus spécifiquement aux besoins des doctorant.es en sciences de la nature et de la matière (création de start-up et entreprises) ainsi qu'à leurs compétences (projets d'interventions scolaires sur des sujets déjà présélectionnés en biologie ou chimie sur lesquels ne peuvent se positionner les doctorant.es provenant des SHS).

Demande de formation des doctorant.es devant faire un terrain sur les réseaux sociaux. François Sicot suggérait la possibilité de faire une formation en interne sur ce point.

Demande de création de formations qui sont pour le moment payantes (les doctorant.es n'en ont pas forcément les moyens financiers) : par exemple formation à Micromusée (base de données de collections) pour les doctorant.es travaillant à partir des fonds muséaux (LISST-CAS mais aussi d'autres laboratoires de l'ED comme TRACES ou FRAMESPA).

**2. Projets de "laboratoires juniors" au sein du Labex SMS**

Il s'agit d'un appui financier à des projets portés par au moins 2 doctorant.es inscrit.es dans au moins 2 laboratoires du périmètre de SMS (voir le cadrage en pièce jointe).

Un projet sur les trajectoires biographiques, porté par des doctorantes du LISST, du CERTOP et de FRAMESPA, est à présent en phase de validation. Il reste à voir si la demande financière est acceptée en totalité ou en partie. Ce projet peut donner une idée de ce qui est attendu concrètement (voir en pièce jointe).

D'autres projets seraient possibles pour faire progresser collectivement différentes thèses en cours au LISST, sur la transition agroécologique, les dispositifs numériques, l’homoparentalité, les compétences des migrants, les mobilités, ou d'autres thèmes encore. A réfléchir...

**3. Dispositif AMID-AMNAD de l'UT2J (aide à la mobilité)**

Les aides à la mobilité internationale (AMID) et nationale (AMNAD) sont valables pour un départ en mission effectué pendant l’année civile en cours. L’appel à candidatures se fait généralement au mois de février et est diffusé via les sites des Écoles Doctorales et du Service des Études Doctorales. En 2021, étant donnée la situation sanitaire, il y aura un second appel dans le courant de l'année. La totalité du coût de la mission est pris en charge à hauteur de 50 % par la Commission Recherche et 50 % par l’unité de recherche du doctorant (aucun budget inférieur à 300 euros ne peut être pris en compte par ce type d’aide).

Pensez à consulter le discord et osez poser des questions sur le canal AMID-AMNAD. Constance Planeix (constance.planeix@univ-tlse2.fr), représentante des doctorant.es au CERS, a eu recours au dispositif et propose de conseiller les doctorants qui en ont besoin sur ce point.

**4. Appel à projets interne au LISST 2021**

Comme en 2020, l’activité 2021 du laboratoire s’annonce nettement impactée par les contraintes sanitaires. Pour utiliser au mieux, malgré tout, les crédits disponibles, un appel a été lancé pour financer des projets de recherche directement par le laboratoire. Est ouverte également la possibilité de financer d’autres types de demandes qui ne pourraient être financées sur les crédits d’équipes (recrutement de stagiaires, traductions non prises en charge par les guichets existants, achat de matériels particuliers, …). La liste n’est pas exhaustive ; le surcoût des mobilités liées au covid (frais de quarantaine, par exemple), pourrait être pris en compte. Ces demandes sont à transmettre à lisst-administration@univ-tlse2.fr pour le 15 mars.

Cet appel à projets pourra être l'occasion de faire un état des lieux des besoins des membres du laboratoire, y compris les doctorant.es. Les demandes seront étudiées lors du Comité de Pilotage puis du Conseil du Laboratoire et il sera décidé quels sont les besoins à arbitrer au niveau du labo et quels sont ceux à arbitrer au niveau de chaque équipe.

Suggestions de doctorant.es du LISST-CAS :

Licence Nvivo pour le laboratoire ? + Formation en interne ?

Financement de la licence word sur son ordinateur personnel ?

Equipement bureautique : chaise de bureau, webcam, micro ?

"Forfait" livre à hauteur de 150€ ?

Toutes les mobilités qui pourront avoir lieu, prises en charge pour cette année 2021 ou à défaut un "forfait" covid de 2 500 € ?